

Le conseil municipal a conclu une entente permettant aux citoyen(nes) de Mont-Blanc d'accéder aux installations sportives ainsi qu'à la programmation d'activités de la Ville Mont-Tremblant au même tarif que les tremblantois(es). Cette entente a débuté le 1^{er} janvier 2022.

Tous propriétaires ou locataires de Mont-Blanc ont droit à ces privilèges. Pour ce faire, vous devez vous procurer la carte EXPÉRIENCE émise par la ville de Mont-Tremblant.

Étapes à suivre pour vous procurer **une première fois**, votre carte :

- 1- Vous devez recevoir de la Municipalité de Mont-Blanc, une attestation de résidence (**une attestation par personne**). Cette attestation est une lettre signée par une personne autorisée de la municipalité.

Pour ce faire, vous devez vous présenter à la réception de l'Hôtel de Ville, avec en main une preuve de résidence. **Seules ces preuves seront acceptées** : *permis de conduire, bail ou compte de taxes.*

Pour les enfants de 17 ans et moins : carte d'assurance maladie.

- À des fins de statistiques, nous vous demanderons, de quel groupe d'âge vous faites partie.

Vous pouvez aussi envoyer le tout par courriel au : info@mont-blanc.quebec. Nous vous ferons part lorsque la lettre sera complétée. Vous devrez passer à l'Hôtel de Ville pour la récupérer.
Prévoir un délai de 5 jours.

- 2- Par la suite, vous devrez présenter cette attestation accompagnée d'une pièce d'identité à :
 - L'hôtel de ville de Mont-Tremblant (1145, rue de Saint-Jovite);
 - La bibliothèque Samuel-Ouimet (1145, rue de Saint-Jovite);
 - Au Service de la culture et des loisirs (dans le Complexe aquatique, 635, rue Cadieux).

IMPORTANT : Tous les membres d'une même famille devront être présents pour une prise de photo et la présentation de leur carte d'identité.

Renouveler votre carte Expérience :

Votre carte EXPÉRIENCE (remise par Mont-Tremblant) est valide un an à compter de la date de production. Par la suite, vous devrez la renouveler (annuellement).

Vous devez conserver la même carte, ne la jetez pas. Celle-ci a une durée de vie de 10 ans. À moins qu'elle ne se brise ou se détériore.

Il y a deux façons de la renouveler : **en ligne ou en personne**. Dans les 2 cas :

Préalablement : vous aurez besoin d'une nouvelle attestation auprès de la Municipalité de Mont-Blanc, comme quoi vous êtes toujours résident. Nous vous demanderons à nouveau de fournir une preuve de résidence. Vous référer au point 1 ci-haut.

PROPRIÉTAIRE SEULEMENT Vous pouvez envoyer un courriel avec votre nom et adresse complète au : info@mont-blanc.quebec. Nous ferons une vérification dans nos dossiers. Nous vous ferons part lorsque la lettre sera complétée. Vous devrez passer à l'Hôtel de Ville pour la récupérer. Prévoir un délai de 5 jours.

ATTENTION : si vous êtes en couple et qu'un seul propriétaire apparaît sur le compte d'évaluation, nous aurons besoin d'une preuve de résidence pour l'autre personne.

Idem pour les propriétés secondaires

Renouveler votre carte EXPÉRIENCE en ligne :

Vous devez avoir un compte **Sport-Plus** de la Ville de Mont-Tremblant.

Pour information : 819-425-8614 (24h/7jours) ou <https://www.villedemont-tremblant.qc.ca/fr/citoyens/cartes-acces-et-experience> sous le titre « Renouvellement en ligne et compte **Sport-Plus**».

Renouveler votre carte en vous présentant à un de ces bureaux :

Vous pouvez vous présenter à un de ces bureaux avec votre nouvelle attestation de résidence de Mont-Blanc (voir point 1 ci-haut) et tous les membre de votre famille. Une pièce d'identité vous sera demandée.

- L'hôtel de ville de Mont-Tremblant (1145, rue de Saint-Jovite);
- La bibliothèque Samuel-Ouimet (1145, rue de Saint-Jovite);
- Au Service de la culture et des loisirs (dans le Complexe aquatique, 635, rue Cadieux).

VOS PRIVILLÈGES AVEC LA CARTE EXPÉRIENCE

1. Activités libres en gymnases
 - Enfants et étudiants – gratuit
 - Adultes – tarif préférentiel
2. Activités libres à l'aréna Gilles Cadieux – gratuit
3. Entrées libres au Complexe aquatique Mont-Tremblant
 - Enfants et étudiants – gratuit
 - Adultes – tarif préférentiel
4. Accès à la plage du lac Mercier – tarif préférentiel
5. Cours et activités – inscription prioritaire (après la période réservée à la population tremblantoise)
6. Abonnement aux bibliothèques Samuel-Ouimet et du Couvent – tarif préférentiel

**** Il est à noter que cette entente intermunicipale de loisirs n'offre pas de privilège au Domaine Saint-Bernard.**

Plus d'infos au : <https://www.villedemont-tremblant.qc.ca/fr/citoyens/cartes-acces-et-experience>